



CONSEIL MUNICIPAL GREZOLLES

Séance du 20 juin 2025 – 20h

PROCES VERBAL

Présents :

Françoise CLEMENT, Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Louis AYNES, Jean-François CARTON, Claire CLEMENT, Laure GARRIVIER, Valérie HUBEAU (à partir de 21h05), Jacqueline JABBOUR, Audrey PEURIERE, Françoise ROCHE.

Absent : 0

Votants : 10 => 11 à partir de 21h05

Majorité absolue : 6

Secrétaire de séance : Laure GARRIVIER

Liste des documents, adressés avant le conseil de ce jour ou distribués, aux conseillers municipaux.

- Projet de PV de la réunion de CM du 16 mai 2025-
- Etude de faisabilité du transfert Eau et Assainissement par le BET KPMG : 2 documents
- Message aux familles tarifs cantine
- Comptes-rendus 1, 2, 3 et 4 chantier déconstruction multiservices

1. Lecture du Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal en date du 16 mai 2025

Madame la Maire relit le projet de procès-verbal établi suite à la réunion des membres du conseil municipal en date du 16 mai 2025. Ce projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers municipaux soit par mail, joint à la nouvelle convocation, soit sous format papier.

Devant l'absence de remarques, le projet est validé à l'unanimité et co-signé par Madame le Maire et la secrétaire de séance du 16 mai 2025.

2. Formalités, administratif

2.1. Locations

Les 2 appartements situés 12 impasse de l'ancienne poste sont loués, de même que les 2 T2 situés 66 rue de la Cure.

Une procédure d'expulsion est en cours pour le locataire du T4 situé 66 rue de la Cure. Monsieur le Sous-Préfet a requis les enquêtes polices et services sociaux pour pouvoir clore la procédure.

Pavillons ALLIADE HABITAT situé chemin Défendu : Un pavillon va se libérer au 7 juillet 2025.

ALLIADE HABITAT a adressé un courrier à la commune pour engager une démarche de vente des 4 pavillons.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité des membres présents (10 voix pour) cette démarche (validée par Monsieur le Préfet).

IMPORTANT :

Les locataires actuels seront questionnés sur leur souhait d'achat ou non du pavillon qu'ils occupent. Ils seront prioritaires, avec un tarif de vente préférentiel.

Les locataires actuels qui ne souhaitent pas acheter pourront rester locataires.

2.2. Demande d'arrêt du bus « Transport Scolaire » au bas du Chemin du GENETET

Un arrêt du bus scolaire est demandé pour un élève entrant en 2^{nde} au lycée de Boën-sur-Lignon à la rentrée scolaire 2025-2026.

Le référent Région a été interpellé et doit apporter une réponse rapidement.

2.3. Jurés d'Assises

Dans la circulaire du 23 janvier 2025, le Préfet de la Loire nous demande de procéder au tirage au sort des communes pour la répartition des jurés d'assises pour l'année 2026.

Sur le canton de Boën-sur-Lignon, 6 communes sont désignées d'office : Champdieu, Marcilly-le-Châtel, Montverdu, Noirétable, Saint-Germain-Laval et Boën-sur-Lignon.

Sur les 42 autres communes restantes, Madame Anne JOUANJAN, Maire de Boën, procèdera au tirage au sort de 16 communes.

Si Grézolles est tirée au sort, il conviendra de procéder au tirage au sort de 3 jurés d'après la dernière liste électorale.

2.4. Personnel aide à la classe, cantine scolaire, garderie

La charge salariale pour le personnel « école » est importante. Le confort financier apporté par les contrats aidés n'est plus puisqu'il n'y a plus d'emplois aidés.

La seule solution réside donc dans une réduction des moyens apportés aux différents services.

Propositions :

- Sur Souternon, conformément à la législation, 1 seule ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) le matin au lieu de 2.

- Sur Grézolles, 3 périodes d'aide à la classe maintenues au lieu de 4.

- Madame SIMON interviendra sur St Julien d'Oddes en 2025-2026 comme au 2^{ème} semestre 2024-2025 : garderie du matin et mise en place du repas, pause méridienne (service du repas et garderie). Elle fera également la garderie du soir sur Grézolles.

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité des membres présents ce dispositif (10 voix pour).

2.5. Recensement

La commune de Grézolles bénéficiera d'un recensement de ses habitants début 2026.

Une visio est programmée le lundi 30 juin 2025 de 10h à 12h.

3. Finances

3.1. Schéma directeur

La commune de Saint-Martin-la-Sauvété a dû réaliser un schéma directeur pour l'ensemble de l'assainissement situé sur son territoire.

La station d'Aix, partagée avec Grézolles fait partie de ce schéma.

Après règlement de tous dus et déduction des subventions, le reste à charge pour la commune de Saint-Martin-la-Sauvété est de 14 188 € pour ses 4 stations, soient 3 547 € / station.

La part revenant à Grézolles est donc de $3\,547 : 2 = 1\,773$ €

Les conseillers municipaux valident le règlement de cette facture (10 voix pour).

3.2. Compétence assainissement

Madame Valérie HUBEAU rejoint la séance (nombre de votants : 11, majorité inchangée : 6)

La CCVAI et la CCPU ont engagé dès 2019 une première réflexion sur ce sujet stratégique.

L'objectif est de préparer dans les meilleures conditions le transfert ou non de la compétence assainissement en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

Le cabinet KPMG (devenu RYDGE) pour la partie organisationnelle et financière, le cabinet SETEC pour la partie technique et le cabinet d'avocat MILLAND sur la partie juridique ont rendu un diagnostic et un estimatif.

Les documents correspondants ont été fournis en amont de cette séance aux conseillers municipaux

Les services de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du CD42, de la DDT et de l'ARS ont été associés.

Depuis la loi NOTRe de 2015, le transfert de compétences aux EPCI était prévu comme obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

La loi du 11 avril 2025 est venue assouplir ce cadre en levant l'obligation pour les communes qui n'avaient pas encore transféré leur compétence à cette date.

Le 18 juin 2025, le conseil communautaire des Vals d'Aix et Isable a voté en faveur d'une proposition aux communes pour une prise de compétence par la CCVAI.

Il faut attendre la décision du Conseil Communautaire des Pays d'Urfé.

S'il est majoritairement défavorable à la prise de compétence par les Communautés de Communes, le projet s'arrête.

La compétence assainissement reste en communes.

S'il est favorable, le projet continue.

Chaque conseil municipal disposera d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de la communauté pour statuer sur ce sujet.

A défaut de délibération prise par une commune, son avis sera réputé favorable.

La CCVAI et la CCPU délègueraient au SIE La Bombarde la compétence assainissement collectif et non collectif au 1^{er} janvier 2026.

Un débat est mené entre les conseillers.

Aucune décision n'est demandée ce jour.

4. Finances

4.1. Voirie 2025

Nous avons déposé une demande d'aide auprès du Département sur un montant subventionnable de 29 740 € HT.

Le montant de subvention accordé est de 17 800 € (contact avec Madame BROSSE, conseillère départementale, commission officielle en juillet 2025).

4.2. Travaux EIFFAGE

Le lampadaire endommagé pendant les travaux sera remplacé par CITEOS en septembre 2025 (aux frais de EIFFAGE). L'ancien mât sera récupéré par CITEOS.

Travaux réalisés : HT : 5 575,00

TVA : 1 154,12

TTC : 6 690,72

La facture correspond au montant du devis et peut être payée.

**Les conseillers municipaux valident cette facture et autorisent Madame la Maire à faire les démarches nécessaires (11 voix pour).
Ils autorisent également Madame la Maire à déposer la demande de versement de la subvention voirie 2022 (11 voix pour).**

4.3. Modification des tarifs restauration scolaire

Le prix de vente des repas de la cuisine intercommunale sont restés inchangés depuis plusieurs années, ce qui crée un déficit important pour le budget de la CCVAI.

Modifications de tarif :

- Prix de vente par la CCVAI : 5,20 € (prix de revient : 7,00 € environ)
- Prix de vente par les communes aux familles : 4,40 € (prise en charge de 0,80 € par repas par la commune).

Les conseillers municipaux, à l'unanimité (11 voix pour) valident ces tarifs. Le règlement sera adapté à cette décision.

5. Travaux

5.1. Multiservices

La phase de déconstruction partielle est en cours : détuilage terminé + éléments de toitures démontés ;

Les réunions de chantier ont lieu tous les mercredis matin à 8h30.

Présentation et observation des nouveaux plans

Quelques observations seront transmises à Monsieur BUCHET, architecte.

Nous restons dans l'attente du document financier de l'économiste.

Pour la partie construction du chantier, il convient de retenir une entreprise mission CSPS et CT.

4 bureaux ont été consultés :

ALPES CONTROLES, QUALICONSULT, APAVE, SOCOTEC ;

3 ont répondu à cette consultation.

La commission d'appels d'offres s'est réunie le jeudi 12 juin 2025 à 9h30 en mairie de Grézolles.

Après examen et analyse des plis, elle décide à l'unanimité de proposer au conseil, municipal de retenir l'offre la moins disante.

Après débat, les conseillers municipaux, à l'unanimité (11 voix pour), approuvent la proposition de la commission d'appel d'offres pour un montant global de 10 000 € HT (12 000 € TTC).

Conformément à la réglementation, les entreprises non retenues seront informées par écrit au plus vite. L'entreprise retenue sera informée par écrit 10 jours après.

Communication sur le projet multiservices :

Après débat, le choix se porte sur une réunion publique le jeudi 3 juillet à 20h.

5.2. Radar pédagogique

Le radar pédagogique à l'entrée de Grézolles côté St Just en Chevalet.

2 possibilités :

- réparation : 1 014,80

- radar neuf : 1 461,60

Au vu de la différence de coût et de l'ancienneté du radar (11 ans), les conseillers municipaux optent pour l'achat d'un radar neuf (1 voix contre - 10 voix pour).

5.3. Aménagement des abords du château

Des propositions d'aménagement sont présentées. Le projet reste à travailler et sera revu ultérieurement.

6. Questions diverses

6.1. Invitation DOITRAND

L'entreprise DOITRAND fête ses 90 ans le vendredi 4 juillet.
Il est souhaitable de s'inscrire avant le 20 juin 2025.

6.2. Foire aux livres

Une Foire aux Livres réalisée en partenariat avec le Comité des Fêtes est proposée sur Grézolles le samedi 5 juillet 2025 de 10h à 17h.

Possibilité de restauration sur place au Café Restaurant de Grézolles

6.3. Inauguration de l'espace VTT

Dimanche 20 juillet : inauguration de l'Espace VTT à Vézelin-sur-Loire, stade de foot de Saint-Paul de-Vézelin

Présence à confirmer au plus tard le 4 juillet 2025

6.4. Rentrée des Associations

Samedi 6 septembre 2025 de 13h30 à 17h30, salle Greyzolon Duluth

A noter également, la mise à jour du Livret des Associations : Pensez à faire remonter à la CCVAI les modifications de contacts, nouvelles associations, associations closes, ...

6.5. Proposition de dépôt de vêtements usagers en mairie

Dispositif Refashion : des bacs seront proposés en mairie. La date de mise en service sera communiquée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30